Lausanne, 4 novembre 1871

Autor(en): S.C.

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band (Jahr): 9 (1871)

Heft 44

PDF erstellt am: 10.05.2024

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-181501

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

pour la Suisse: un an, 4 fr; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger: le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; —ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 4 Novembre 1871.

Deux réunions ont lieu aujourd'hui à Lausanne. Toutes deux doivent s'occuper d'instruction publique et toutes deux aussi s'en occuper à l'occasion de la Révision fédérale.

La première qui a lieu à 9 heures du matin, au Casino, est convoquée par la Société des instituteurs de la Suisse romande. Elle doit examiner la position qu'il convient de prendre dans le canton de Vaud, en présence des résolutions votées à Zurich par la Société suisse des instituteurs, dans son assemblée du 14 octobre dernier.

On a pu croire, pendant quelque temps, que le zèle de MM. les centralisateurs ne trouverait pas dans le domaine de l'instruction primaire un terrain propice à son action. Nous nous étions trompés. Le Comité central de la Société suisse des instituteurs s'est demandé si la Confédération n'avait pas le droit et le devoir d'assurer à tous les citoyens l'instruction nécessaire pour l'exercice intelligent des devoirs civiques, et il a examiné ensuite quels seraient les moyens de permettre à la Confédération un contrôle sérieux à ce sujet.

Il a proposé de donner à la Confédération le droit de fixer un minimum de durée dans la fréquentation de l'école primaire. Comme corollaire nécessaire, il a dû s'occuper de la position des instituteurs; il a demandé s'il n'y aurait pas avantage à ce qu'un instituteur pût passer d'un canton à l'autre et pour cela fût porteur d'un diplôme fédéral, etc.

Dans l'assemblée du 14 octobre, à Zurich, plusieurs membres ont reproché au Comité de se montrer trop timide et ont proposé nettement d'attribuer à la Confédération l'organisation de l'instruction primaire, sous la direction d'un Département fédéral de l'instruction publique. Ce point de vue unitaire est resté en minorité, mais il a suffi qu'il ait été présenté et soutenu avec vigueur pour que les personnes les plus opposées à toute idée de centralisation, aient accepté les propositions du Comité central, comme très modérées.

Le Comité central des Instituteurs de la Suisse romande, réuni à Lausanne le 22 octobre dernier, s'est demandé s'il n'avait pas à s'occuper de la question. Quoique très opposé, dans la majorité de ses membres, à la centralisation de l'instruction primaire, il a compris qu'il devait offrir au corps en-

seignant et aux amis de l'instruction dans la Suisse romande, l'occasion de s'éclairer sur cette importante question et il a chargé en conséquence chacune des sections cantonales de provoquer dans son sein une discussion à ce sujet. Pour offrir une base à la discussion, il a formulé trois propositions qu'il considère comme le maximum des concessions qui peuvent être faites à l'esprit centralisateur, en tenant compte de la position qui est faite à l'instruction primaire et à ses réprésentants dans les cantons où l'ultramontanisme ne favorise guère la diffusion des lumières.

Voici les propositions :

1º L'instruction primaire est obligatoire dans toute la Confédération.

Cette instruction est du ressort des cantons. Cependant, la Confédération peut, au moyen de délégations, s'assurer en tout temps de l'état de l'instruction primaire dans les cantons.

2º L'administration et la tenue des écoles publiques primaires, ne peuvent être confiées à des corporations religieuses.

3º L'Ecole doit être le plus possible indépendante de l'Eglise et toute liberté politique et religieuse est garantie à l'instituteur en dehors de son enseignement.

C'est en vertu de ce mandat que le Comité vaudois des instituteurs de la Suisse romande a convoqué l'assemblée d'aujourd'hui.

La seconde réunion, convoquée pour 1 heure et demie à l'hôtel des Alpes, est celle des membres de la Société intercantonale des études supérieures dans la Suisse romande. Cette Société a été fondée, on le sait, dans le but d'étudier les meilleurs moyens d'assurer à la Suisse romande une part équitable dans la répartition des établissements supérieurs d'instruction publique que la Confédération pourrait encore créer. Les lettres de M. Eug. Rambert sur le partage de l'Université fédérale entre diverses villes de la Suisse romande, ont donné à cette Société un premier sujet d'étude bien déterminé. Deux assemblées ont eu lieu: l'une à Lausanne, en 1869, l'autre à Genève, en janvier 1870.

La révision de la Constitution fédérale qui va se discuter la semaine prochaine à Berne, donne une actualité nouvelle à l'examen de cette question.

Nous ne pouvons savoir ce qui sortira des délibérations de ces deux assemblées; ce que nous pouvons désirer, c'est que, sans abandonner le terrain de l'autonomie et de l'indépendance des cantons, sans lesquelles notre Suisse perdrait la condition essentielle de son existence et de sa puissance, les cantons romands ne se montrent pas, de parti pris, opposés à toute concession dans ce qui peut constituer un progrès.

S. C.

Trois jours de vendange à La Côte.

Dans la première moitié de la vendange on se demandait pouvez-vous loger? mais dans la seconde, la phrase d'usage était : quel est votre excédant? C'est-à-dire quelle est la quantité de vin que vous ne pouvez pas loger.

Le manque de place a produit pendant quelques jours une espèce de panique. Partout les propriétaires effarés se croisaient, s'interrogeaient, cherchant à sortir le moins désavantageusement possible de l'impasse terrible où l'abondance les plaçait. A voir leurs visages allongés, leurs traits fatigués, on comprenait facilement qu'à des journées d'une surveillance incessante avaient dù succéder pour eux des nuits d'insomnie et d'angoisse.

Ileureusement que beaucoup de gens ont pris en pitié les pauvres propriétaires.

Et d'abord les courtiers, ont envoyé aux quatre coins de la Suisse des télégrammes-circulaires conçus à peu près en ces termes:

« Récolte énorme. Si vous envoyez fustes pouvons acheter comptant à 20-25 c. »

Puis bon nombre de personnes se sont mises à la recherche des vases vides dont on a fait une battue générale. St-Gall, Schaffhouse, Zurich, Soleure, ont entendu nos cris de détresse et nous sont venus en aide. Les wagons du Central, du Nord-Est, de l'Union-Suisse, nous ont amené des quantités énormes de vases de tous les calibres et de tous les âges.

De leur côté les spéculateurs, les marchands de vin, les aubergistes grands et petits, sont venus en masse à la voix des courtiers, nous enlever, écus comptant, nos excédants insondables.

Cette salutaire invasion de nos Confédérés, a donné pendant quelques jours à diverses gares de notre réseau un mouvement inaccoutumé.

Ceile de Morges entr'autres offrait un aspect inimaginable.

Au loin, sur les routes qui aboutissent au quai des marchandises, les chars font queue. Les tonneaux remplissaient littéralement toutes les places disponibles.

Il y en a sur les quais, sur les wagons, sur les chemins, contre les talus, et au delà des palissades sur la propriété du voisin. Ils sont jaunes, rouges, bleus, ils sont de tous les verts; quelques-uns sont presque noirs.

C'est une véritable mer de tonneaux, orageuse, tourmentée par un flux et un reflux continuels.

Les cris des charretiers, le hennissement des chevaux, les ordres brefs des expéditeurs, le chœur vigoureux des hommes de peine, tout cela forme un bruit tumultueux et confus qui n'est dominé que par la voix lente et saccadée de la grue ou le sifflet strident de la locomotive.

Jamais on n'a vu un pareil encombrement; aussi chaque train de vin qui part est salué par un soupir de délivrance.

Cet encombrement a naturellement occasionné de grands retards dans les expéditions. Pour les expliquer et en atténuer l'effet, un courtier a eu l'ingénieuse idée de faire photographier la gare de Morges au plus fort du tohu-bohu.

Il en aura sans doute envoyé un exemplaire à chacun de ses destinataires impatients.

Pour braquer son objectif, le photographe avait fait un échafaudage sur un bahut à marchandises. De là il pouvait avoir une vue assez complète sur l'ensemble. Aussi sur cette reproduction prise sans crier: gare, on verra je le pense des choses curieuses et des figures dans toutes les positions.

Dans l'affolement général, chacun a cru de son devoir de se faire marchand de vin ou de tonneaux.

Le médecin avait quitté sa clientèle, le pharmacien son laboratoire, le notaire son étude. Ces Messieurs étaient à la gare, l'un conduisant une fuste de vin, un second contrôlant une expédition, un troisième débattant le prix avec un propriétaire embarrassé d'un vase.

Et pendant ce temps, on pouvait mourir intestat, sans le secours de la faculté.

Rien de plus extraordinaire, de plus amusant que cette ardeur, cette sièvre qui, momentanément, empoignait tout le monde. Les courtiers qui doivent donner cent ordres par heure, s'enrouent à la peine, les tonneliers vident, remplissent, démontent, remontent, frappent jour et nuit. Les employés des gares surmenés par cette besogne surhumaine sont sur les dents. On fait queue partout, au bureau des marchandises, à la grue. Au télégraphe, où les appareils fonctionnent sans relâche, les appels ont quelque chose de sièvreux.

On sent très bien que chacun, dans cette débauche de travail, dans cette orgie d'affaires, n'est plus dans son état normal: toutes les facultés de l'individu sont concentrées sur un seul point, qui absorbe tout. On ne connaît plus l'heure du sommeil, on oublie celle des repas. La famille est reléguée à l'arrière-plan et ceux qui en sont éloignés ne prennent souvent pas le temps de donner de leurs nouvelles. Un exemple:

Un marchand de vin de la Suisse allemande, absent depuis 10 jours, n'avait pas donné signe de vie à sa femme. Il avait, comme beaucoup d'autres, planté sa tente à Morges pour faire l'achat des excédants.

Madame, soucieuse, inquiète, demandait des nouvelles par lettre, par télégramme : point de réponse.

Son inquiétude redouble, car Morges est un endroit où les hommes hoivent comme des templiers un vin qu'elle sait trop capiteux pour la tête de son mari.

Nouvelle lettre, nouveau télégramme plus pres-